Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 083-218301208-20261112-DELIB20261104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-11/04

Nombre de conseillers	**L'an deux mille vingt six le 12 novembre à 19 heures**
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 23	sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 29	Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 novembre 2026
pour : 29	**PRESENTS** : Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, MARTIN Gilles, NAUDIN Nathalie, MERLO Raymond, POZZI Monique, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène, MONTAUD Michaël.
contre : 0	
abstention : 0	**ABSENTS REPRESENTES** : M. POLLUS Alfred donne procuration à M. MERLO Raymond. Mme ROYER Carole donne procuration à Mme CRETELLO Karine. M. GEORGES Philippe donne procuration à M. INES Claude. M. SCHIAPPAPIETRA Eric donne procuration à M. MARTIN Gilles. Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude. M. DEHIMI Lucien donne procuration à M. VAN DER DONCKT Alexis.

OBJET : MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX PAR BATIMENTS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2144-3 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, incitant à la transparence des aides publiques octroyées aux associations ;
Vu la délibération n° 2025-06/05 du 2 juin 2025 relative à la mise à disposition gratuite de locaux communaux aux associations à caractère d'intérêt général ;

Considérant que la commune soutient les associations participant à l'animation et à la vie locale et qu'à ce titre elle met gratuitement à leur disposition certains locaux et équipements communaux ;
Considérant que cette mise à disposition gratuite constitue un avantage en nature accordé aux associations bénéficiaires ;
Considérant qu'il y a lieu de fixer une valeur forfaitaire de référence représentative des coûts de fonctionnement (fluides, entretien…) pour simplifier cette valorisation administrative sans alourdir la gestion des services ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 083-218301208-20261112-DELIB20261104-DE

Considérant que cette valorisation est effectuée à titre informatif par souci de transparence, sans donner lieu à facturation auprès des associations bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 :
De maintenir la gratuité de la mise à disposition des locaux et équipements communaux aux associations.

Article 2 :
De fixer les coûts horaires valorisés de la manière suivante :

LIEU	COUT HORAIRE VALORISE
MAISON DU PEUPLE – GRANDE SALLE	12 €
MAISON DU PEUPLE – SALLE ANNEXE	3 €
JOIE DE VIVRE	3 €
HALLE AUX SPORTS	18 €
GYMNASE DU COLLEGE	23 €
BIBLIOTHEQUE	4 €
STADE	8 €
TENNIS	1 €
BOULODROME	0,50 €
LOCAL MOULIN A HUILE	0,50 €

Article 3 :
De modifier les articles 2 et 9 de la convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux, hors locaux scolaires, à une association.

Article 4 :
D'approuver la convention ci-jointe modifiée.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

MAIRIE DE ST ZACHARIE

Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr